GROUP	1B	INSECTICIDE
GROUPE	1B	INSECTICIDE

MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST
POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION

COMMERCIAL INSECTICIDE

READ THE LABEL BEFORE USING
FOR USE ON STORED GRAINS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
À UTILISER SUR LES GRAINS ENTREPOSÉS

Protects against damage from Confused Flour Beetle, Granary Weevil, Saw-toothed Grain Beetle, Flat Grain Beetle, Rusty Grain Beetle, Lesser Grain Borer and Indian Meal Moth.
Protège contre les dégâts causés par le tribolium brun de la farine, la calandre des grains, le cucujide dentelé des grains, le cucujide plat, le cucujide roux, le petit perceur des céréales et la pyrale indienne de la farine.

REGISTRATION NO. 15896 PEST CONTROL PRODUCTS ACT
GUARANTEE: Malathion 2%
N° D'HOMOLOGATION 15896 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: Malathion 2%

GENERAL INFORMATION

FOR USE ON STORED GRAINS: Wheat, oats, rice, rye, barley and field and garden seeds.
PROTECTS AGAINST DAMAGE from Confused Flour Beetle, Granary Weevil, Saw-toothed Grain Beetle, Flat Grain Beetle, Rusty Grain Beetle, Lesser Grain Borer and Indian Meal Moth.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that MALATHION Insecticide contains Group 1B insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to MALATHION Insecticide and other Group 1B insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides are used repeatedly. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of MALATHION Insecticide or other Group 1B insecticides with different groups that control the same pests.
- Use insecticides from a different group when such use is permitted.
- Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.
- For further information and to report suspected resistance, contact the Technical Service, United Agri Products, 1-800-265-4624 or at www.uap.ca.

DIRECTIONS FOR USE

Apply MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST to the grain at the appropriate rate as the grain is being loaded or turned into the final storage.

	grams/1000 kg (tonne)
Wheat	415
Rye	450
Barley	520
Oats	735
Rice	550

The most convenient way to apply MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST is to treat the grain when it is in the truck or wagon prior to binning. Determine the volume of grain in the truck or wagon in metric tonnnes (1000 kg). Measure out the correct amount of MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST as per the table listed above. Spread the DUST evenly over the surface of the grain. Cut the DUST into the grain with a shovel. The DUST will become mixed with the grain as it is dumped from the truck into the auger hopper. Further mixing will occur when the grain is augered into the bin. Mixing is completed as the MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST and grain roll down the cone-shaped pile in the bin.

To protect stored grains from attack apply MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST to the surface of clean or infested grain at the rate of 4.75 kg/100m^2 of grain surface area. Apply the DUST evenly over the surface of the grain. Apply immediately after grain is loaded into storage and repeat if necessary. Work into a depth of 15 cm with a rake.

Field and Garden seeds can be protected against stored products insects with a dosage of 60g of MALATHION GRAIN PROTECTOR DUST per 100 kg of seed.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

Avoid prolonged breathing of DUST. Avoid contact with the skin, eyes and clothing. Wash thoroughly after using. This product is highly toxic to fish and bees exposed to direct treatment of residues on crops. Protective information may be obtained from your agricultural extension service. Do not contaminate any body of water. Containers should be tightly sealed when not in use. Do not store near feed, food, fertilizers, seed and like commodities. Do not apply to grain within 7 days of selling.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., contact 1-866-375-4648 or www.cropro.org/.

IMPORTANT

Use of this product, as directed will be within the tolerance of 8 parts per million for Malathion. Treated grain is not subject to downgrading and can be milled into flour or feed using normal production methods.

FIRST AID

In case of exposure to Malathion, move patient from area and remove all contaminated clothing. IF ON SKIN, wash with soap and water. IF IN EYES, flush with water. IF SWALLOWED, and patient is conscious, induce vomiting by giving one or two glasses of water and touching back of throat with finger or blunt object. If breathing is weak or irregular give artificial respiration. Get prompt medical attention or contact a poison control center.Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Malathion is a cholinesterase inhibitor. Atropine is antidotal. Do not use 2-PAM.
SYMPTOMS OF POISONING: Headache, weakness, blurred vision, nausea.
STORAGE: Store away from food and feed.

DISPOSAL

1. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use a control product under unsafe conditions.

NOTICE TO BUYER: Seller's guarantee shall be limited to the terms set out on the label and subject thereto, the buyer assumes the risk to persons or property arising from the use or handling of this product and accepts the product on that condition.

UNITED AGRI PRODUCTS
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

NET CONTENTS/CONTENU NET: 22.7 kg

12115 05/02

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

À UTILISER SUR LES GRAINS ENTREPOSÉS: Blé, avoine, riz, seigle, orge et semences agricoles et horticoles.
PROTÈGE CONTRE LES DÉGÂTS causés par le tribolium brun de la farine, la calandre des grains, le cucujide dentelé des grains, le cucujide plat, le cucujide roux, le petit perceur des céréales et la pyrale indienne de la farine.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide de MALATHION , insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide de MALATHION et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Insecticide de MALATHION ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques du lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

Épandre la POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION sur les grains à la dose appropriée au cours du chargement des grains ou de leur mise en entrepôt.

	grammes/1000 kg (tonne)
Blé	415
Seigle	450
Orge	520
Avoine	735
Riz	550

La façon la plus commode d'appliquer la POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION, c'est de traiter les grains lorsqu'ils sont dans le camion ou le wagon, avant leur mise en cellule. Déterminer le volume des grains dans le camion ou le wagon en tonnes métriques (1000 kg). Mesurer la bonne quantité de POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION selon le tableau ci-dessus. Épandre la POUDRE de façon égale à la surface des grains. Faire pénétrer la POUDRE dans les grains à la pelle. La POUDRE se mélangera aux grains lors du déchargement des grains dans la trémie de l'élévateur à vis. Elle s'y mélangera davantage lors due déchargement des grains dans la cellule. Le mélange s'achèvera lors de la descente de la POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION et des grains sur la pile conique dans la cellule.

Pour protéger les grains entreposés contre les attaques, appliquer la POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION à la surface des grains propres ou infestés à la dose de 4, 75 kg pour 100 m^2 de surface de grains. Épandre la POUDRE de façon égale à la surface des grains. Traiter aussitôt après la mise en entrepôt des grains et répéter au besoin. Faire pénétrer la POUDRE à la profondeur de 15 cm au râteau.

Pour protéger les semences agricoles et horticoles contre les insectes ravageurs des produits entreposés, les traiter à la dose de 60 g de POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION pour 100 kg de semences.

PRÈCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter l'inhalation prolongée de la POUDRE. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après l'emploi. Ce produit est très toxique pour les poissons et les abeilles exposés au traitement direct des résidus sur les cultures. On peut obtenir des renseignements sur la protection auprés d'un service de vulgarisation agricole. Ne pas contaminer les eaux. Bien refermer les récipients quand on ne s'en sert pas. Ne pas conserver près des aliments, des engrais, des semences ni des autres denrées. Ne pas traiter les grains moins de 7 jours avant leur vente.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant étre eportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

IMPORTANT

L'emploi de ce produit selon les directives est conforme à la tolérance de 8 parties par million de malathion. Les grains traités ne sont pas sujets au déclassement et peuvent être transformés en farine our en aliments au moyen des méthodes normales de production.

PREMIERS SOINS

En cas d'exposition au malathion, déplacer la victime et enlever tous ses vêtements contaminés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, laver au savon et à l'eau. EN CASE DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer à l'eau. EN CAS D'INGESTION, si la victime est consciente, la faire vomir en lui donnant de un ou deux verres d'eau et en lui touchant l'arrière-gorge avec un doigt ou un objet mousse. Si sa respiration est faible ou irrégulière, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux sans tarder ou appeler un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Malathion, est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Ne pas utiliser 2-PAM.
SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT: Maux de tête, faiblesse, vue brouillée et nausée.
ENTREPOSAGE: Emmagasiner à l'écart des aliments destinés à l'homme et aux animaux.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage sûpplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provincial.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé stricement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

EPA EST. NO. 34704-CO-3